

CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1989-1990

28 NOVEMBRE 1989

BUDGET ADMINISTRATIF

**du Ministère de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 1990***

BUDGET ADMINISTRATIF

du Ministère de la Région wallonne
pour l'année budgétaire 1990

CORRIGENDUM

Pour répondre aux observations de la Cour des Comptes, il est proposé de scinder la subvention de 925 M au Forem en une subvention de fonctionnement de 900 M et une subvention au Forem pour l'acquisition de biens durables de 25 M.

Le tableau des allocations de base est à modifier comme suit:

SECTION 11 — ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROGRAMME 09 — FOREM

		Crédits non dissociés
<i>TITRE I — DÉPENSES COURANTES</i>		
Allocation 42 08 09	Subvention de fonctionnement au Forem	900,0 M
<i>TITRE II — DÉPENSES DE CAPITAL</i>		
Allocation 60 62 08 09	Subvention au Forem pour l'acquisition de biens durables	25,0 M

Le Ministre du Budget, des Finances et du Transport
pour la Région wallonne

A. DALEM

Le Ministre de la Rénovation rurale, de la Conservation de la Nature,
des Zonings industriels et de l'Emploi pour la Région wallonne

E. HISMANS